

COMMUNIQUE DU CHSCT DU GPMH

Le Havre, le Jeudi 5 Septembre 2013

Motion votée à l'unanimité des élus lors de la séance extraordinaire du CHSCT de ce jour

Ce jour s'est tenue, à la demande des élus du CHSCT, une séance extraordinaire concernant les difficultés rencontrées par les salariés en « test » avant mise à disposition chez certains opérateurs de manutention portuaire.

Lors de cette séance, les élus, après avoir dressé un constat accablant de la situation actuelle, ont rappelé que les conditions actuelles d'exercice de l'activité maintenance chez PNA et GMP ne permettent pas aujourd'hui de proposer une mise à disposition.

A l'inverse, les élus ont rappelé que les bonnes conditions actuelles concernant les salariés en phase de test chez STMC6 et CNMP permettent de proposer la signature d'avenants aux contrats de travail.

Les élus tiennent néanmoins à alerter vivement toutes instances représentatives du personnel au sein du GPMH ou de toute la place portuaire, du risque de danger grave résultant d'un manque certain de moyens pour l'exercice d'une maintenance de qualité au sein des terminaux chez PNA et GMP. Ce risque jugé sérieux par les élus, les entraînent à rappeler le droit de retrait pour tout salarié de se retirer d'une situation de travail présentant un « danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ». Le droit de retrait est un droit individuel mais qui peut s'exercer collectivement et est fondé sur l'article L. 4131-1 du Code du travail pour les salariés.

Les élus interpellent vivement les entreprises PNA et GMP à se mettre rapidement autour d'une table pour examiner et mettre en œuvre une véritable politique de maintenance de 1^{er} et de 2^{ème} niveau, sous convention collective nationale unifiée, permettant d'assurer l'activité de manutention dans des conditions optimales de sécurité et de fiabilité.

Cette alerte doit également rappeler aux employeurs respectifs, leurs obligations relatives aux articles L. 4121-1 à L. 4121-5 du Code du travail,

Pour faire valoir ce que de droit

Le secrétaire du CHSCT


L. DELAPORTE